

SR

Note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2019

Commune de Pouzauges

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRe du 07 août 2015 par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, disponible sur le site internet de la ville (<http://www.pouzauges.com/>). Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2019.

A la clôture de l'exercice 2019, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global de 2 948 693,01 € :

- Investissement : - 201 109,18 €
- Fonctionnement : 3 149 802,19 €

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2019 (opérations réelles et d'ordre)	2 289 088,61 €	4 309 190,74 €
Recettes 2019 (opérations réelles et d'ordre)	1 909 501,26 €	5 735 595,09 €
Résultat 2019	-379 587,35 €	1 426 404,35 €
Résultat réporté	178 478,17 €	1 723 397,84 €
Résultat global	-201 109,18 €	3 149 802,19 €

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

a. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location de la salle polyvalente, des loyers communaux) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

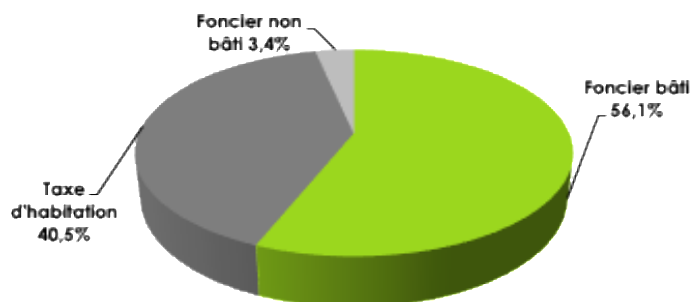
Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- La fiscalité
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

Fiscalité communale : durant le mandat 2014-20120, il a été décidé de **ne pas augmenter** les taux des impôts locaux :

	Taux 2014	Taux 2015	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019	Taux 2020
Taxe d'habitation	14,63 %	14,63 %	14,63 %	14,63 %	14,63 %	14,63 %	14,63 %
Taxe Foncier Bâti	15,66 %	15,66 %	15,66 %	15,66 %	15,66 %	15,66 %	15,66 %
Taxe Foncier Non Bâti	42,01 %	42,01 %	42,01 %	42,01 %	42,01 %	42,01 %	42,01 %

Répartition du produit fiscal 2019 :



Il faut noter les évolutions favorables des bases de la taxe d'habitation et de foncier bâti en 2019. L'évolution globale intègre la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives foncières. Le coefficient de revalorisation de 2015 était de 0,9%, de 1% en 2016, de 0,4% pour 2017 et de 1,2% en 2018. Il s'agissait d'avoir un coefficient au même niveau que le taux d'inflation prévu. Pour la TH et le FB, le coefficient de 2019 a été fixé à 2,16%.

Pour la commune de Pouzauges, la valorisation des bases a permis d'augmenter les ressources fiscales de 2 074 K€ en 2014 pour atteindre 2 319 K€ en 2019.

Dotations versées par l'Etat : la dotation forfaitaire représente en 2019, 63,8 % de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF):

DGF en K€	2015	2016	2017	2018	2019
Dotation Forfaitaire	721	598	526	509	491
Evolution en K€	-116	-123	-71	-17	-18
Dotation de Solidarité Rurale	227,3	230,9	247,1	260,5	267,8
Evolution en K€	24	4	16	13	7
Dotation Nationale de Péréquation	17,0	15,3	13,8	12,4	11,2
Evolution en K€	-2	-2	-2	-1	-1
TOTAL des dotations	965	844	787	782	770
Evolution en K€	-94	-121	-57	-5	-12

Les recettes de fonctionnement 2019 représentent 5 735 595,09 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019	CA 2019
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	28 000,00	45 462,43
70 - PRODUITS des services, domaine et vente diverses	222 982,46	189 753,82
73 - IMPOTS ET TAXES	3 953 400,00	4 046 549,69
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 061 300,00	1 089 934,05
75 - AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	87 950,00	80 362,07
76 - PRODUITS FINANCIERS	-	4,47
TOTAL RECETTES COURANTES	5 353 632,46 €	5 452 066,53 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	160 335,15
TOTAL OPERATIONS REELLES	5 353 632,46 €	5 612 401,68 €
<i>Excédent de fonctionnement affecté</i>	<i>1 723 397,84</i>	
TOTAL OPERATIONS REELLES	7 077 030,30 €	5 612 401,68 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	170 000,00 €	123 193,41 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 247 030,30	5 735 595,09
Excédents antérieurs reportés (002)		1 723 397,84 €
Résultat de fonctionnement N		1 426 404,35 €
Résultat de de clôture en fonctionnement		3 149 802,19 €

- **Chapitre 013:** il comprend les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail ; ainsi que le fonds de compensation du supplément familial.
- **Chapitre 70 :** les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les redevances d'occupation du domaine public (Maison de la Petite Enfance, réseaux de gaz,...). La participation des usagers aux activités multisports et jeunesse, au service de navette. Ainsi que la mise à disposition d'agents auprès de la communauté de communes (Prévention routière, entretien des ZAE, STEP) ou au budget CCAS de la ville (portage de repas). Les ventes de concessions dans les cimetières sont également enregistrées dans ce chapitre.
- **Chapitre 73:** Il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale (2 319 239,00 €). Les autres recettes de ce chapitre sont la taxe additionnelle aux droits de mutation qui continue à progresser en 2019 (186 793,93 €), le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (111 007 €), l'attribution de compensation versée par la Communauté de communes (1 407 152 €).
- **Chapitre 74:** il concerne les dotations de l'Etat dont la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui est en nette diminution depuis 2014. Nous pouvons aussi noter la participation de la CAF et la MSA dans le cadre du Contrat enfance jeunesse à hauteur de 167 679,25 €. Ainsi que l'Etat pour le traitement des demandes des CNI (carte d'identité nationale) et des passeports pour 12 130 €.
- **Chapitre 75:** concerne l'encaissement des locations. Nous pouvons noter que, la salle des remparts n'était pas disponible pour des locations dans le cadre des travaux de rénovation.
- **Chapitre 77:** comprend essentiellement l'enregistrement des cessions d'immobilisations (ventes de terrains, d'immeubles et de matériels), ainsi qu'à des facturations de sinistres sur le patrimoine communal.
- **Chapitre 042 :** concerne les opérations d'ordre dont les travaux en régie qui correspondent à la valorisation dans le patrimoine des travaux réalisés par des agents communaux.

b. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2018 sont de 4 309 190,74 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2019	CA 2019
011 - Charges à caractère général		1 270 808,22	1 058 377,81
012 - Charges de personnel		1 735 786,50	1 717 443,50
65 -AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		852 250,00	797 979,44
TOTAL DEPENSES COURANTES		3 858 844,72	3 573 800,75
66 - CHARGES FINANCIERES		210 000,00	132 904,86
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		228 646,33	173 768,45
022	DEPENSES IMPREVUES	150 000,00	0,00
OPERATIONS REELLES		4 447 491,05	3 880 474,06
023	Virement pour la section d'investissement	2 399 539,25	
OPERATIONS D'ORDRE		2 799 539,25	428 716,68
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		7 247 030,30	4 309 190,74

- **Chapitre 011** : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres de bibliothèque, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurances, les frais de reprographie, les contrats de maintenance, les fournitures scolaires, etc.
- **Chapitre 012** : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.
- **Chapitre 65** : Autres charges de gestion courante : Ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus pour 94 456,36 € ; les subventions de fonctionnement aux associations pour 468 299,11 € ; la subvention au CCAS pour 20 000 €.
- **Chapitre 66** : Intérêts de la dette : Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.
- **Chapitre 023** : Virement à la section d'investissement : Cette somme représente l'autofinancement dégagé de 2 399 539,25 € pour financer les investissements.

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- **en recettes** : deux types de recettes coexistent :
 - Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement),
 - Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public).

a. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes					
Art. / op	Opérations	RAR 2018	BP 2019	TOTAL 2019	REALISE
Section d'investissement - Recettes - Opérations réelles					
10222	FCTVA		90 000,00 €	90 000,00 €	78 648,70 €
10226	Taxes d'aménagement		30 000,00 €	30 000,00 €	47 799,85 €
1068	Excédent de fonct. affecté		737 480,36 €	737 480,36 €	737 480,36 €
164	Emprunt		1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	- €
165	Cautions		600,00 €	600,00 €	- €
2111	Terrains				37,16 €
274	Prêts		834,00 €	834,00 €	5 416,00 €
275	Dépôts et cautionnements		3 000,00 €	3 000,00 €	- €
001	Excédent d'invest. Reporté		178 478,17 €	178 478,17 €	
Op. 135	Matériels			- €	- €
Op. 136	Bâtiments communaux	167 018,05 €	615 549,00 €	782 567,05 €	156 461,18 €
Op. 137	Voirie et réseaux			- €	- €
Op. 138	Aménagements sportifs	85 611,01 €	- €	85 611,01 €	50 427,98 €
Op. 147	Vieux Château	52 297,25 €	300 000,00 €	352 297,25 €	204 942,08 €
Total des opérations d'équipement		304 926,31 €	915 549,00 €	1 220 475,31 €	411 831,24 €
Total opérations réelles		304 926,31 €	3 155 941,53 €	3 460 867,84 €	1 281 213,31 €
Section d'investissement - Recettes - Opérations d'ordre					
021/040	Virement à la section d'inv.		2 399 539,25 €	2 399 539,25 €	
040	Cession de biens				92 801,00 €
040	Amortissements		400 000,00 €	400 000,00 €	335 915,68 €
041	Intégration d'immo./Avance MP		200 000,00 €	200 000,00 €	199 571,27 €
Total opérations d'ordre		- €	2 999 539,25 €	2 999 539,25 €	628 287,95 €
TOTAL		304 926,31 €	6 155 480,78 €	6 460 407,09 €	1 909 501,26 €
RESULTAT DE L'ANNÉE 2019					- 379 587,35 €
RESULTAT DE CLOTURE (Excédent reporté 178 478,17 € + CA 2019 : - 379 587,35 €)					- 201 109,18 €

Les principales recettes d'investissement ont été constituées par :

- Le fonds de compensation de TVA 2018 : 78 648,70 €
- La taxe d'aménagement pour : 47 799,85 €
- Les amortissements pour : 335 915,68 €
- Des subventions pour : 411 831,24 €
- L'affectation du résultat de fonctionnement 737 480,36 €

b. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses					
Art. / op	Opérations	RAR 2018	BP 2019	TOTAL 2019	REALISE
Section d'investissement - Dépenses - Opérations réelles					
1068	Excédents de fonctionnement	- €	86 523,99 €	86 523,99 €	86 523,99 €
1641	Capital des emprunts en Euros		520 000,00 €	520 000,00 €	514 335,46 €
1643	Capital des emprunts en devises		30 000,00 €	30 000,00 €	28 889,08 €
165	Caution		600,00 €	600,00 €	600,00 €
20422	Subventions ECO PASS	- €	15 000,00 €	15 000,00 €	1 500,00 €
274	prêt			- €	
275	Dépôts et cautionnements		3 000,00 €	3 000,00 €	- €
001	Déficit antérieur			- €	
020	Dépenses imprévues	- €	170 513,25 €	170 513,25 €	- €
Op. 134	Acquisitions et travaux divers	7 000,00 €	50 000,00 €	57 000,00 €	6 466,99 €
Op. 135	Divers matériels et mobiliers	68 059,90 €	130 800,00 €	198 859,90 €	156 603,08 €
Op. 136	Bâtiments communaux	353 392,15 €	3 005 895,00 €	3 359 287,15 €	331 281,24 €
Op. 137	Voirie et réseaux	461 782,32 €	139 714,00 €	601 496,32 €	523 677,53 €
Op. 138	Aménagements sportifs	120 424,50 €	135 000,00 €	255 424,50 €	90 902,43 €
Op. 147	Vieux Château	100 959,00 €	620 000,00 €	720 959,00 €	213 834,13 €
Op. 167	Eclairage, feux, réseaux	20 000,00 €	10 000,00 €	30 000,00 €	11 710,00 €
Op. 173	Aménagements espaces	2 742,98 €	39 000,00 €	41 742,98 €	- €
Total des opérations d'équipement		1 134 360,85 €	4 130 409,00 €	5 264 769,85 €	1 334 475,40 €
Total des opérations réelles		1 134 360,85 €	4 956 046,24 €	6 090 407,09 €	1 966 323,93 €
Section d'investissement - Dépenses - Opérations d'ordre					
139 (040)	Amortissements subv. reçues	- €	70 000,00 €	70 000,00 €	57 466,74 €
192 (040)	Cession de biens moins-value				
040	Travaux en régie		100 000,00 €	100 000,00 €	65 726,67 €
041	Intégration d'immo./Avance MP		100 000,00 €	100 000,00 €	199 571,27 €
041	Remboursement d'avance		100 000,00 €	100 000,00 €	- €
Total des opérations d'ordre		- €	370 000,00 €	370 000,00 €	322 764,68 €
TOTAL		1 134 360,85 €	5 326 046,24 €	6 460 407,09 €	2 289 088,61 €

Les principales dépenses ont été constituées par les travaux d'équipements cités ci-dessous, le remboursement du capital des emprunts.

Les principaux projets réalisés en 2019 sont les suivants :

Dépenses d'investissement		2019
Opération non ventilée – Subvention ECO PASS		1 500,00 €
Acquisition de terrains et travaux divers		6 466,99 €
Acquisition de matériels et mobiliers		156 603,08 €
-	Service technique véhicules et matériels :	96 K €
-	Services administratifs : matériels informatique et mobiliers :	26 K €
-	Enfance et éducation :	10 K €
-	Culture et Patrimoine :	13 K €
-	Plan cavalier :	12 K €

Bâtiments communaux		331 281,24 €
- Salle Emile ROBERT :	7 K €	
- Ecole Jules VERNE :	4 K €	
- Ecole Françoise DOLTO :	30 K €	
- Maison des remparts :	11 K €	
- Maison des prêtes	4 K €	
- EVS des remparts :	145 K €	
- Annexes 24 place de l'église :	71 K €	
- Château du Colombiers :	46 €	
- Matériels pour bâtiments :	13 K €	
Voirie et réseaux		523 677,53 €
- Signalisation verticale et horizontale :	2 K €	
- Voirie rurale :	52 K €	
- Voirie urbaine :	23 K €	
- Aménagement rue de la Pierre Blanche :	446 K €	
Aménagements sportifs		90 902,43 €
- Salle Largeteau :	36 K €	
- Mur d'escalade – salle de pan :	30 K €	
- Stade Jacques Chartier – piste d'athlétisme :	15 K €	
- Divers matériels sportifs :	10 K €	
Donjon – vieux Château		213 834,13 €
Eclairage public - Effacement des réseaux		11 710,00 €
Travaux en régie 2019		65 726,67 €

De 2014 à 2019, la commune de Pouzauges a réalisé **8 184 518 €** de travaux et d'aménagement pour préserver et améliorer le cadre de vie de Pouzauges.

3. ETAT DE LA DETTE

Le remboursement du capital 2019 des emprunts représente 543 224,54 €. Le ratio de la capacité dynamique de désendettement est satisfaisant ; en effet, seule 2,4 années sont nécessaires en 2019 pour rembourser le capital de la dette.

Capacité dynamique de désendettement

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
En cours de dette au 31/12 en K€	6 287	5 830	5 359	4 867	4 340	3 796
Capacité dynamique de désendettement	3,9	3,6	3,5	3,3	3,0	2,4

4. CONCLUSION

La poursuite des projets se maintient, tout en sachant qu'il faut rester vigilant, en raison d'un contexte contraint et incertain des financements publics :

- Les incertitudes qui pèsent sur certaines dotations, qui représentent pourtant une part non négligeable dans les recettes de fonctionnement du budget communal (impact de la réforme de la DGF -Dotation Globale de Fonctionnement).
- L'évolution du rôle de l'intercommunalité : les communes sont de plus en plus incitées financièrement à réaliser des transferts de compétence.